

La Comcom Communique

[INSTITUTIONNEL] LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALIDE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Réuni le 8 octobre, le Conseil de Communauté a traité seize points. L'un d'eux engage les cinq prochaines années : le renouvellement de la Convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, et l'extension de ce partenariat aux 36 communes.

La CTG actuelle s'achève le 31 décembre 2026. La suivante couvrira 2027 à 2031. Elle retient cinq axes : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et accès aux droits.

Le diagnostic explique cet effort. Les plus de 65 ans représentent 34,8 % des habitants, contre 22,9 % en France. Le revenu médian atteint 18 920 euros, contre 23 080 euros au niveau national.

La CTG encadre le partenariat entre la CAF et la Communauté de communes concernant les équipements et services aux habitant.e.s : crèches, centres de loisirs, France Services et espaces de vie sociale.

Les Communes ont jusqu'au 10 décembre pour délibérer.

Plus d'info <https://www.cc-minervois-caroux.fr/actualites/cp20261008-inst-ccrectg/>

www.cc-minervois-caroux.fr